ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

GETLINK SE – 28 AVRIL 2021

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

JACQUES GOUNON – PRÉSIDENT

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE GETLINK

PROTOCOLE DE TENUE DE L'ASSEMBLÉE

- **Tenue de l'Assemblée générale à huis clos, sans la présence des actionnaires, en raison de la pandémie Covid-19**
  - En application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, modifiée par l'ordonnance n°2020-1487 du 2 décembre 2020 et prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021
- **Bureau de l'Assemblée générale**
  - Jacques Gounon, Président de Getlink
  - Claire Piccolin, Secrétaire générale du Conseil d'administration, Compliance Officer
  - Scrutateurs : représentants de la société Dervaux Participation 14 (Eiffage) et du FCPE Getlink
- **Commissaires aux comptes**
  - P. Cherqui du cabinet KPMG Audit et F. Sanchez du cabinet Mazars

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2021

GETLINK SE

Participation

Quorum AG 2021 : 74,746 % des titres ayant droits de vote

Nombre d'actions représentées ou par VPC ou internet : 401 922 396

Nombre de voix des actionnaires ayant voté : 570 481 486

Nombre d'actionnaires ayant voté : 5 856

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
PUBLICATIONS

- **Brochure de convocation Getlink**

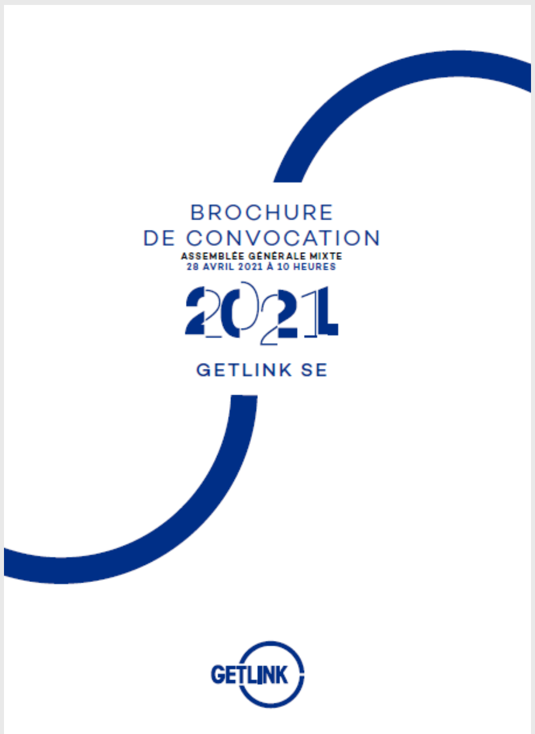

- **Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)**

7 avril 2021 BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES Bulletin n°42

GETLINK SE

Société européenne au capital de 220 000 022,69 euros
Siège social : 3 rue La Boétie - 75008 Paris
483 385 142 RCS Paris

AVIS DE CONVOCATION

AVERTISSEMENT

Compte tenu du contexte national lié à la Covid 19, le conseil d'administration de la Société, a décidé, à titre exceptionnel, afin de garantir la sécurité des actionnaires, de réunir l'assemblée générale du 28 avril 2021 à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des personnes ayant le droit d'y participer.

Cette décision a été prise conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par les décrets n°2020-1614 du 18 décembre 2020 et n°2021-255 du 9 mars 2021. En effet, à la date du présent avis, les mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou rassemblements collectifs, font obstacle à la présence physique des actionnaires à l'assemblée générale.

Dans ce contexte, aucune carte d'admission ne sera délivrée et les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'assemblée générale. Ils sont invités à voter à distance (par correspondance ou procuration) à l'aide du formulaire de vote prévu à cet effet, ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess.

Dans la mesure où l'assemblée générale se tiendra hors la présence physique des actionnaires, il ne sera pas possible pour les actionnaires de poser des questions orales, d'amender les résolutions ou de proposer des nouvelles résolutions. Cependant, afin de favoriser le dialogue actionnarial auquel la Société est particulièrement attachée, il sera mis en place un dispositif exceptionnel de diffusion de l'assemblée en direct et en différé et qui permettra pendant l'assemblée, aux actionnaires identifiés, de poser des questions en ligne, sur la plateforme de retransmission, selon les modalités décrites en page Assemblée générale 2021, sur le site internet (www.getlinkgroup.com), en complément du dispositif légalement encadré des questions écrites étendu jusqu'à deux jours avant l'assemblée générale.

Conformément à la réglementation applicable, les actionnaires sont informés que les fonctions de scrutateurs seront assurées par Eiffage (Dervaux participation 14) et le FCPE Getlink.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site Internet de la Société, qui pourrait être mise à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou juridiques qui interviendraient postérieurement à la parution du présent avis, et à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : AG2021@getlinkgroup.com.

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Getlink SE sont informés qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale mixte, qui se tiendra à huis clos le 28 avril 2021 à 10h00, au Studio Company Webcast, 8 place de l'Opéra, 75009 – Paris, hors la présence physique des actionnaires et des personnes ayant le droit d'y assister. L'assemblée générale est appelée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

ORDRE DU JOUR

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration incluant le Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et la Déclaration de Performance extra-financière ;
- Rapports du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Autorisation consentie au conseil d'administration pour 18 mois, en vue de permettre à la Société de racheter et d'intervenir sur ses propres actions ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation des conventions nouvelles ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Carlo Bertazzo, administrateur, en remplacement de Monsieur Giancarlo Guenzi, démissionnaire ;

2100829 Page 2

- **Journal des Annonces Légales (JAL)**

48 - Nº 69 - 7 AVRIL 2021

— Pour l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) : les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaitent voter ou donner pouvoir par Internet accéderont à la plateforme sécurisée VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : https://planetshares.bnpparibas.com.

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions au nominatif administré recevront un courrier de convocation indiquant notamment leur identifiant. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site Planetshares. Dans le cas où l'actionnaire ne serait plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il pourra cliquer sur "Mot de passe oublié ou non reçu" et suivre les indications affichées à l'écran pour obtenir le mot de passe de connexion, ou contacter le numéro vert +33 (0) 800 320 323 mis à sa disposition (+33 (0) 1 58 16 71 75 depuis l'étranger).

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications mentionnées à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

— Pour l'actionnaire au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions particulières d'utilisation. Il est précisé que seuls les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré à la plateforme VOTACCESS pourront voter ou désigner ou révoquer un mandataire en ligne.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions DANONE et suivre les indications mentionnées à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, la notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire pourra également être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée (Danone), date de l'Assemblée Générale (jeudi 29 avril 2021), nom, prénom, adresse, références bancaires de l'actionnaire, ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire ;

- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – C.T.O. Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandat pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, aucune autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être reçues par BNP Paribas Securities Services au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le dimanche 25 avril 2021 à minuit (heure de Paris).

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du mercredi 7 avril 2021. La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le mercredi 28 avril 2021, à 15 heures (heure de Paris). Il est fortement recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir leurs instructions de vote au regard des éventuels risques d'engorgement de la plateforme VOTACCESS.

3. Procédure de vote pour les mandataires autres que le Président de l'Assemblée

Le mandataire devra adresser ses instructions de vote pour l'exercice des mandats dont il dispose, à BNP Paribas Securities Services, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée, soit le dimanche 25 avril 2021 à minuit (heure de Paris).

Le mandataire devra adresser ses instructions de vote pour l'exercice de ses mandats en envoyant par e-mail une copie numérisée du formulaire de vote à distance disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site internet de la Société : www.danone.com, à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire et la mention "En qualité de mandataire", et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre "Je vote par correspondance" du formulaire.

Ces instructions de vote devront être accompagnées de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité du mandataire et, si le mandant est une personne morale, du pouvoir le désignant en qualité de mandataire.

III. Questions écrites au Conseil d'Administration

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'Administration les questions écrites de son choix à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil d'Administration à l'adresse suivante : Danone – Direction Juridique Corporate, 15, rue du Helder, 75439 Paris Cedex 09, ou bien par e-mail à l'adresse suivante : assemblee2021@danone.com, de telle sorte qu'elles soient reçues par la Société au plus tard le second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le mardi 27 avril 2021.

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

L'ensemble des questions écrites posées par les actionnaires et des réponses qui y auront été apportées seront publiées sur le site Internet de la Société dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 : www.danone.com (rubrique Investisseurs / Actionnaires / Assemblée Générale / 2021). La publication interviendra dès que possible à l'issue de l'Assemblée, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré à compter de la date de l'Assemblée, soit le jeudi 6 mai 2021.

IV. Dispositions relatives aux prêts emprunts de titres

Conformément à l'article L.22-10-48 du Code de commerce, toute personne qui détient, seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire portant sur les actions de la Société ou de toute opération lui donnant le droit ou lui faisant obligation de revendre ou de restituer ces actions au cédant, un nombre d'actions représentant plus de 0,5 % des droits de vote, informe la Société et l'Autorité des marchés financiers, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le mardi 27 avril 2021, à zéro heure (heure de Paris), et lorsque le contrat organisant cette opération demeure en vigueur à cette date, du nombre total d'actions qu'elle possède à titre temporaire.

Cette déclaration doit comporter, outre le nombre d'actions acquises au titre de l'une des opérations susmentionnées, l'identité du cédant, la date et l'échéance du contrat relatif à l'opération et, s'il y a lieu, la convention de vote. La Société publie ces informations dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

À défaut d'information de la Société et de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions précitées, les actions acquises au titre de l'une de ces opérations sont, conformément à l'article L.22-10-48 du Code de commerce, privées de droit de vote pour l'Assemblée concernée et pour toute Assemblée qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution desdites actions.

V. Droit de communication des actionnaires

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée Générale seront disponibles au siège social de la Société, 17, boulevard Haussmann, 75009 Paris, sous réserve des restrictions sanitaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – C.T.O. Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Les documents et informations prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.danone.com (rubrique "Investisseurs / Actionnaires / Assemblée Générale / 2021").

Le Conseil d'Administration.

519118 - Petites-Affiches

GETLINK SE

Société européenne au capital de 220 000 022,69 euros
Siège social : **3 rue La Boétie - 75008 Paris**
483 385 142 RCS Paris

Avis de convocation

AVERTISSEMENT

Compte tenu du contexte national lié à la covid 19, le conseil d'administration de la Société, a décidé, à titre exceptionnel, afin de garantir la sécurité des actionnaires, de réunir l'assemblée générale du 28 avril 2021 à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des personnes ayant le droit d'y participer.

Cette décision a été prise conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par les décrets n°2020-1614 du 18 décembre 2020 et n°2021-255 du 9 mars 2021. En effet, à la date du présent avis, les mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou rassemblements collectifs, font obstacle à la présence physique des actionnaires à l'assemblée générale.

Dans ce contexte, aucune carte d'admission ne sera délivrée et les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'assemblée générale. Ils sont invités à voter à distance (par correspondance ou procuration) à l'aide du formulaire de vote prévu à cet effet, ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess.

Dans la mesure où l'assemblée générale se tiendra hors la présence physique des actionnaires, il ne sera pas possible pour les actionnaires de poser des questions orales, d'amender les résolutions ou de proposer des nouvelles résolutions. Cependant, afin de favoriser le dialogue actionnarial auquel la Société est particulièrement attachée, il sera mis en place un dispositif exceptionnel de diffusion de l'assemblée en direct et en différé et qui permettra pendant l'assemblée, aux actionnaires identifiés, de poser des questions en ligne, sur la plateforme de retransmission, selon les modalités décrites en page Assemblée générale 2021, sur le site internet (www.getlinkgroup.com), en complément du dispositif légalement encadré des questions écrites étendu jusqu'à deux jours avant l'assemblée générale.

Conformément à la réglementation applicable, les actionnaires sont informés que les fonctions de scrutateurs seront assurées par Eiffage (Dervaux participation 14) et le FCPE Getlink.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site Internet de la Société, qui pourrait être mise à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou juridiques qui interviendraient postérieurement à la parution du présent avis, et à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : AG2021@getlinkgroup.com.

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Getlink SE sont informés qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale mixte, qui se tiendra à huis clos le 28 avril 2021 à 10h00, au Studio Company Webcast, 8 place de l'Opéra, 75009 – Paris, hors la présence physique des actionnaires et des personnes ayant le droit d'y assister. L'assemblée générale est appelée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

ORDRE DU JOUR

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de gestion du conseil d'administration incluant le Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et la Déclaration de Performance extra-financière ;
- Rapports du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

LISTE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS AU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

- Journaux d'annonces légales et BALO ayant publié l'avis préalable de réunion et l'avis de convocation
- Exemplaire des documents adressés aux actionnaires au nominatif
- Copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes
- Comptes annuels
- Rapports du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) et des Commissaires aux Comptes
- Formulaire de vote par correspondance et de pouvoir
- Texte des résolutions
- Statuts de la Société
- Avis du nombre total des droits de vote

PRÉSENTATIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ACTIVITÉS, FAITS MARQUANTS & RSE

- YANN LERICHE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

2. RÉSULTATS FINANCIERS 2020

- GÉRALDINE PÉRICHON, DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

3. PERSPECTIVES DU GROUPE

- YANN LERICHE

4. GOUVERNANCE

- JACQUES GOUNON, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACTIVITÉS, FAITS MARQUANTS & RSE

YANN LERICHE – DIRECTEUR GENERAL

PANDÉMIE : PROTECTION SANITAIRE OPTIMALE

POUR NOS EMPLOYÉS & NOS CLIENTS PASSAGERS ET CHAUFFEURS ROUTIERS

I'm smiling under my mask
EURO TUNNEL le shuttle

PANDÉMIE
EUROTUNNEL LE SHUTTLE - VOITURES

TRAVERSÉE EN VOITURE

SANS CONTACT

LE PLUS RAPIDE

MOYEN LE PLUS SÛR POUR NOS CLIENTS DE TRAVERSER LA MANCHE

AUGMENTATION MASSIVE DE LA PART DE MARCHÉ VOITURE

+13 POINTS @ 70,1 %

NAVETTES CAMIONS

NOUVEAUX SERVICES POUR LES TRANSPORTEURS ET CHAUFFEURS ROUTIERS

BREXIT
31 DÉCEMBRE 2020

CHIFFRES 2020

CHIFFRE D'AFFAIRES RÉSILIENT, FCF POSITIF, RÉDUCTION DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE

CHIFFRE D'AFFAIRES	EBITDA	FREE CASH FLOW**	RÉSULTAT NET	DETTE FINANCIÈRE NETTE
816 M€	328 M€	31 M€	-113 M€	4 149 M€
-24 %*	-41 %*	Positif	*ns*	-92 M€

* vs exercice 2019 à taux de change constant
** Cash flow opérationnel courant - Investissements Eurotunnel & Europorte - Service de la dette

FAITS MARQUANTS 2020

PROTECTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Clientèle solide et diversifiée

Fixation des prix

Le moyen le plus sûr de traverser la Manche pour les passagers

FOCUS SUR LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

FCF positif grâce à un contrôle strict d'Opex / Capex

Bon accès au marché de crédit

Waiver obtenu sur le covenant DCSR 2021

EXCELLENCE RSE MAINTENUE

Réduction supplémentaire des émissions de CO_2eq (-33 % 2019 vs 2012*)

Dialogue social très positif

Focus sur la sécurité pour les clients et les employés

DÉVELOPPEMENTS

ElecLink

Obtention de l'autorisation pour installer le câble

Europorte

EBITDA en croissance

* 2020 : nouvelle réduction de 21 %, liée notamment à la baisse du trafic

PROTECTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
BASE DE CLIENTS DIVERSIFIÉE

CAMIONS

Trafic solide après l'impact COVID au S1 2020

Augmentation des tarifs

Part de marché en légère baisse (-0,9 pt à 39,5 %) en raison de la crise sanitaire

Stockage au T4 2020

VOITURES

Premier choix de transport pour les passagers durant la crise

Rebond rapide du trafic après le premier confinement, cohérent avec les crises précédentes

Covid 20 :-**69** % juin →-**8** % 27 juil. - 9 août
Brexit 19 : -**8** % Pâques →+**1** % Eté
Incendie 09 : -**35** % mars →+**4** % avril

EUROSTAR

Activité la plus touchée par les restrictions de voyage en 2020

Lancement réussi du service direct Amsterdam-Londres

Reste la seule connexion à grande vitesse verte entre Londres et l'Europe continentale

CHIFFRE D'AFFAIRES 2020 | -17 % vs 2019

CHIFFRE D'AFFAIRES 2020 ** | -48 % vs 2019**

* À taux de change constant
** Chiffre d'affaires du Réseau Ferroviaire

FOCUS SUR LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

Pas de prêt garanti par l'État ni garanties publiques, ni reports de paiement d'impôts

+31 M€*FCF

PLAN *SHIELD*

Opex** : 40 M€ économisés
Productivité, réduction des coûts externes et activité partielle & *furlough*

Capex : 50 M€ différé / ajusté au trafic
Focus sur la sécurité, la maintenance essentielle et les projets liés au Brexit

LIQUIDITÉ ACCRUE DE PRÈS DE 200 M€

Refinancement des Green Bonds :
Emission de 700 M€ de Green Bonds pour refinancer les 550 M€ Green Bonds existants
(fortement sursouscrit, coupon inférieur à celui de l'édition précédente)

Nouvelle ligne de credit de 75 M€ (inutilisée)

Améliore la solide position de trésorerie du Groupe (629 M€ à fin décembre)

DETTE EUROTUNNEL

Décembre 2020 :
covenants confortablement respectés

Par précaution, waiver obtenu sur le DSCR jusqu'en décembre 2021

* Après 54 M€ de remboursement de dette
** Ajusté pour les frais exceptionnels 2019 et les coûts supplémentaires du Brexit

RSE : UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR UNE CROISSANCE DURABLE

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

GOUVERNANCE

Diversité et indépendance

2020

Séparation des fonctions de Président et de Directeur général

Rotation progressive des administrateurs

SERVICE CLIENTS

Investissement et engagement pour la satisfaction du client

2020

Qualité de service maintenue (fréquence et capacité)

Bien-être des chauffeurs routiers : douches, salon, food truck, laverie

ENVIRONNEMENT

Efforts soutenus pour réduire les impacts

2020

Diagnostic complet des émissions de Scope 3 et des émissions évitées

Prêt pour le cadre TCFD

SOCIAL

Une performance confirmée

2020

Dialogue social : accent sur la sécurité, protection de l'emploi et compensation partielle de l'impact de l'activité partielle sur les salaires

EUROPORTE
EBITDA EN CROISSANCE EN 2020

EBITDA

28 M€
(+4 M€ vs 2019)

Organisation agile

- Gestion active de services de trains de dernière minute
- Annulations de train dues à Covid plus que compensées
- Activité partielle mise en place au S1 2020 pour s'adapter à l'arrêt des installations industrielles

RÉSULTATS FINANCIERS 2020

GÉRALDINE PÉRICHON – DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

EUROTUNNEL EN 2020
TRAFIC NAVETTES

VOLUMES CAMIONS

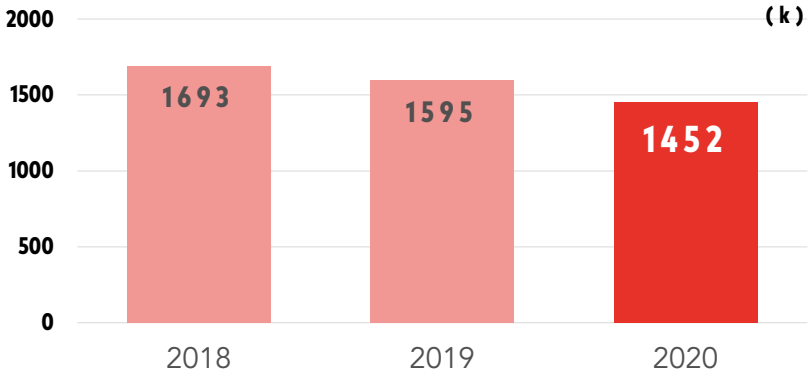

VOLUMES VOITURES

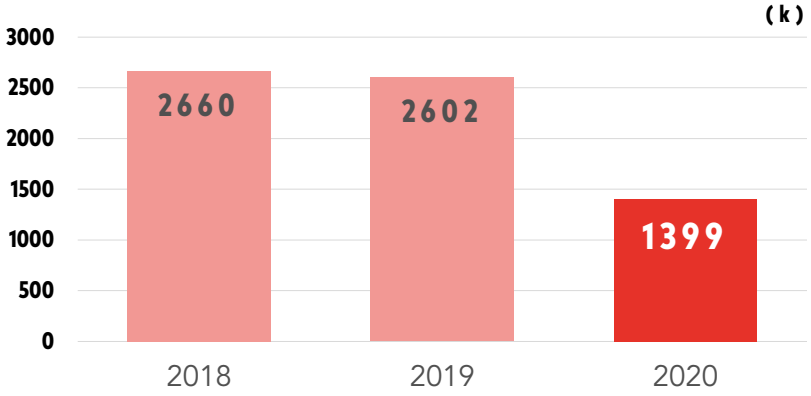

TRAFIC CAMIONS
-9 %

Forte demande de biens essentiels

Retour du trafic lié à l'industrie après la fin du premier confinement

Impact positif du stockage en novembre et décembre

TRAFIC VOITURES
-46 %

Bonne performance lorsque les restrictions de voyage ont été levées
(ex : janvier et février, et les deux premières semaines d'août 2020)

EUROTUNNEL EN 2020
RÉSEAU FERROVIAIRE

PASSAGERS EUROSTAR

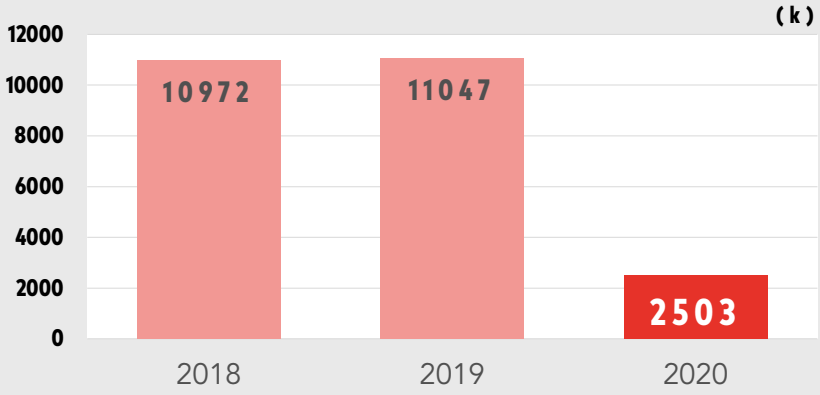

NOMBRE DE TRAINS DE FRET FERROVIAIRE

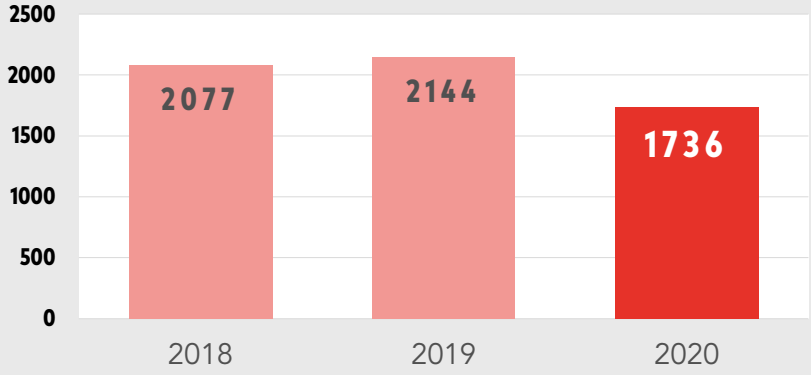

PASSAGERS EUROSTAR

-77 %

Comme pour les compagnies aériennes, trafic très limité depuis le 1er trimestre 2020 (-93 % Avril-Déc. 2020 vs 2019)

Service direct Amsterdam-Londres lancé en octobre

TRAINS DE FRET FERROVIAIRE

-19 %

EUROTUNNEL EN 2020
RÉDUCTION DES COÛTS SIGNIFICATIVE

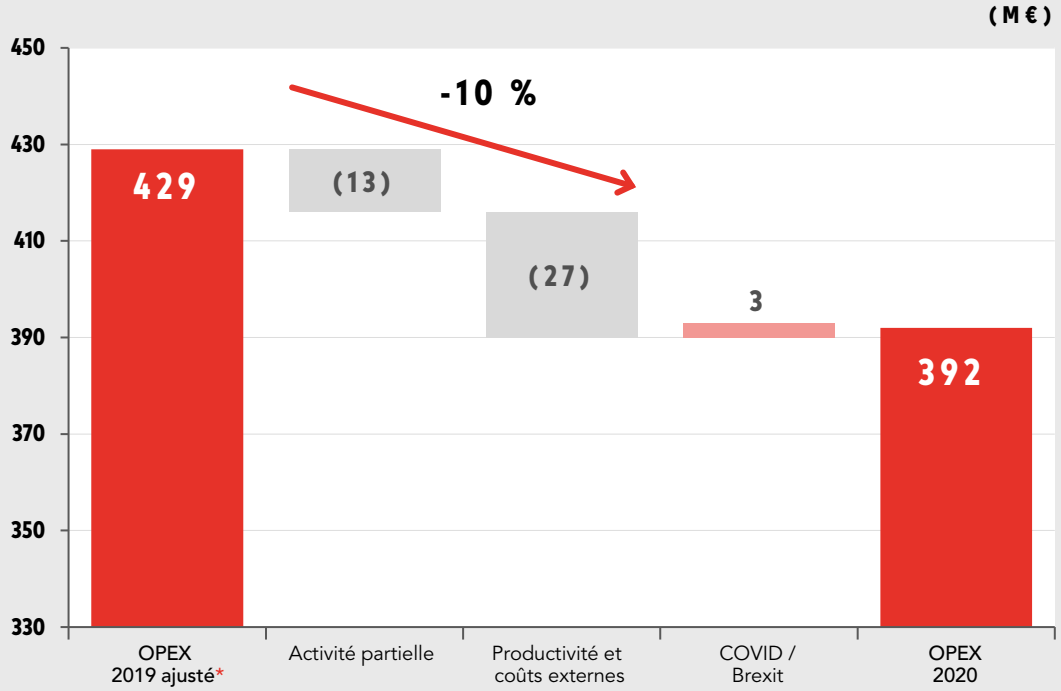

OPEX

-40 M€

Effort de réduction des coûts en 2020

Accélération des mesures de productivité

Réduction des coûts externes (consultants, sous-traitance, SG&A…)

Furlough et activité partielle

* Opex 2019 ajusté des éléments exceptionnels 2019 (8 M€) et au taux de change 2020 : 1 £= 1,126 €

EUROTUNNEL EN 2020
CHIFFRE D'AFFAIRES ET EBITDA

Protection du chiffre d'affaires
grâce à :

- Trafic camions solide
- Augmentation des prix
- Gains de part de marché pour les passagers
- Partie fixe de la rémunération du Réseau Ferroviaire

EBITDA préservé grâce au programme de réduction des coûts

EUROTUNNEL + GETLINK

M €	2020	2019 (1)	CHANGE
Chiffre d'affaires	**693**	954	-27 %
○ *Navettes*	***521***	*627*	*-17 %*
○ *Réseau Ferroviaire*	***163***	*313*	*-48 %*
○ *Autres revenus*	***9***	*14*	*-38 %*
Coûts d'exploitation	**(392)**	(421)	-7 %
EBITDA	**301**	533	-44 %

(1) Au taux de change de 2020 : 1£ = 1,126 €

EUROPORTE EN 2020
AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ

EBITDA EN CROISSANCE

EUROPORTE

M €	2020	2019 (1)	VARIATION
Chiffre d'affaires	**123**	126	**-2** %
Coûts d'exploitation	**(95)**	(102)	-7 %
EBITDA	**28**	24	+17 %

(1) Au taux de change de 2020 : 1£ = 1,126 €

GETLINK EN 2020
COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

M €	2020	2019 (1)	Δ % 2020 vs 2019
Chiffre d'affaires	**816**	1 080	- 24 %
Charges d'exploitation	**(488)**	(523)	- 7 %
EBITDA	**328**	557	- 41 %
Résultat opérationnel (EBIT)	**134**	405	- 67 %
Coût de l'endettement financier net	**(255)**	(252)	+ 2 %
Résultat net consolidé des activités poursuivies	**(121)**	155	ns
Résultat net consolidé	**(113)**	156	ns

(1) Au taux de change de 2020 : 1£ = 1,126 €

GETLINK EN 2020
FREE CASH FLOW POSITIF

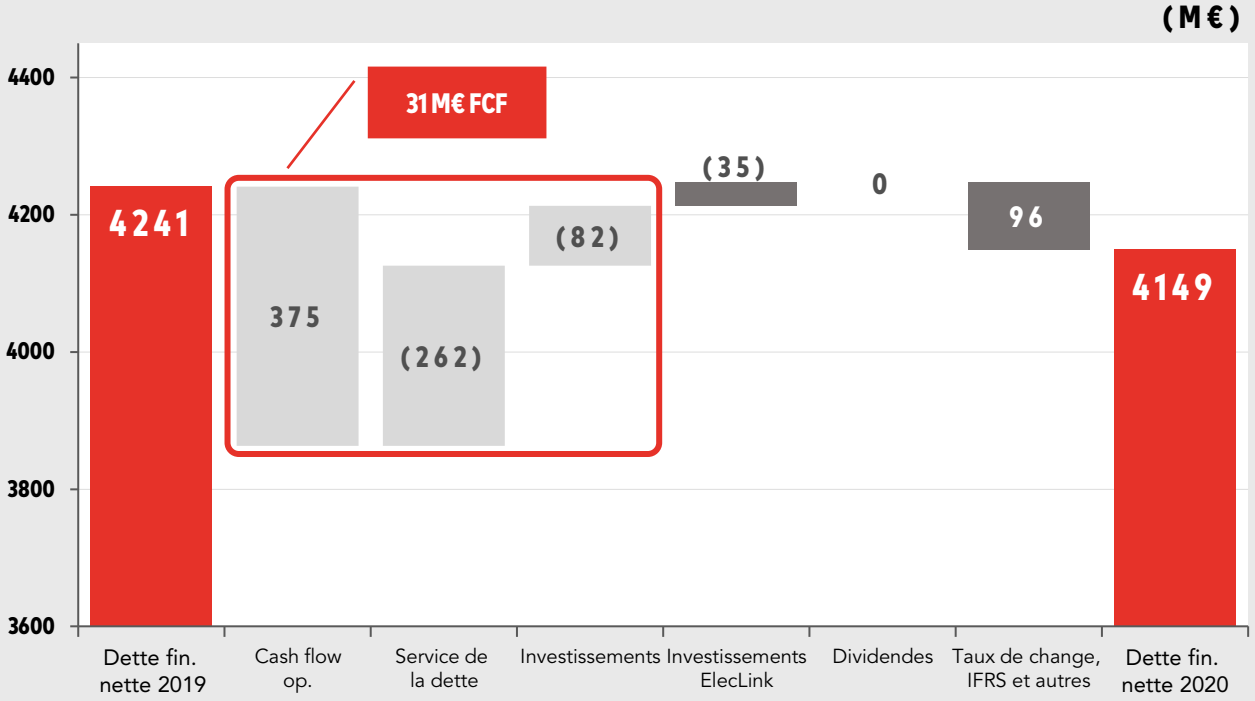

FREE CASH FLOW

+ 31 M€
(après 54 M€ de remboursement contractuel de dette)

DIMINUTION DE LA DETTE NETTE

- 92 M€

PERSPECTIVES DU GROUPE

YANN LERICHE – DIRECTEUR GENERAL

GETLINK
CHIFFRES CLÉS DU 1ER TRIMESTRE 2021

QUASI-FERMETURE DE LA FRONTIÈRE AUX PASSAGERS

ADAPTATION DU MARCHÉ FRET AUX NOUVELLES FORMALITÉS POST-BREXIT

TRAFIC

- **305 103 camions : -21 %**
- **114 282 voitures : -72 %**
- **88 051 passagers Eurostar : -95 %**
- **442 trains de fret transmanche: -10 %**

- Vs 1er trimestre 2020, pénalisé par un effet de base défavorable du fait de l'entrée en vigueur des restrictions sanitaires à la mi-mars 2020
- Restrictions de voyage en France, Royaume-Uni, Belgique et Pays-Bas

CHIFFRE D'AFFAIRES*

- **CA Groupe : 154,4 M€, -33 %**

dont :

- **Eurotunnel : 122,4 M€ , -39 %**
- **Europorte : 31,9 M€, +4 %**

(*) Au taux de change du T1 2021 de 1£ = 1,152 €

GESTION DE L'IMMÉDIAT
PROTECTION DES PERSONNES ET FOCUS SUR LA TRÉSORERIE

ENVIRONNEMENT ACTUEL

La campagne de vaccination, le confinement et les restrictions de voyage restent incertains

Brexit : clarification des règles aux frontières, mais impact du déstockage et adaptation en cours aux nouvelles procédures

+

QUALITÉ DE SERVICE ET PLAN D'ÉCONOMIES SUPPLÉMENTAIRES : PLAN *SHIELD* 2021

Objectif de réduction supplémentaire des coûts, au-delà des 40 M€ de 2020

Objectif capex de 70/80 M€ avec report supplémentaire du programme d'investissement, sans impact sur la sécurité

Mobilisation de l'ensemble des équipes et du management pour renforcer la qualité de service et exécuter le plan *Shield* 2021

=

MOBILISATION TOTALE

VÉRIFIÉ PAR AFNOR CERTIFICATION
MESURES SANITAIRES COVID-19
en février 2021
EURO TUNNEL
100% COVID-19 COMPLIANT CERTIFIED

PRÉPARER LE FUTUR
WAY *FORWARD* – NOTRE PROGRAMME DE LEADERSHIP

ORIENTATION CLIENT & EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Frontière intelligente

Lean management

Transformation digitale

Amélioration continue du *yield* (nouvelle génération de tarification passagers)

Programme de rénovation du matériel roulant et des infrastructures ferroviaires

+

ENGAGEMENTS DURABLES

Santé et sécurité

Investir dans notre personnel : objectif d'équilibre entre les sexes et développement de la formation

Émissions de CO_2eq : **15 %** de réduction sur Scopes 1&2 d'ici 2023

Trajectoire climatique à plus long terme et **Plan Climat qui sera présenté fin mai 2021**

=

CROISSANCE DURABLE À LONG TERME

AMÉLIORATION DE LA MARGE

LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL

ELECLINK

PROGRÈS DE L'INSTALLATION DU CÂBLE EN TUNNEL SELON LE CALENDRIER

INTERCONNEXION ELECTRIQUE DE 1 GW ENTRE LA FRANCE ET LE ROYAUME-UNI

- **30 km de câble installés**
- **60 % réalisés**
- **Calendrier**
  - Installation du câble terminée à l'été 2021
  - Tests et essais approfondis
  - Lancement commercial prévu mi-2022

EUROPORTE
ENGAGÉS SUR TOUTE LA LIGNE

FLEX EXPRESS

- Nouveau service ferroviaire à haute fréquence en Europe
- Relie les bassins industriels et pétrochimiques en France, Allemagne et Benelux
- Solution flexible de wagons isolés et trains complets, trains spots, trains de campagne et services réguliers

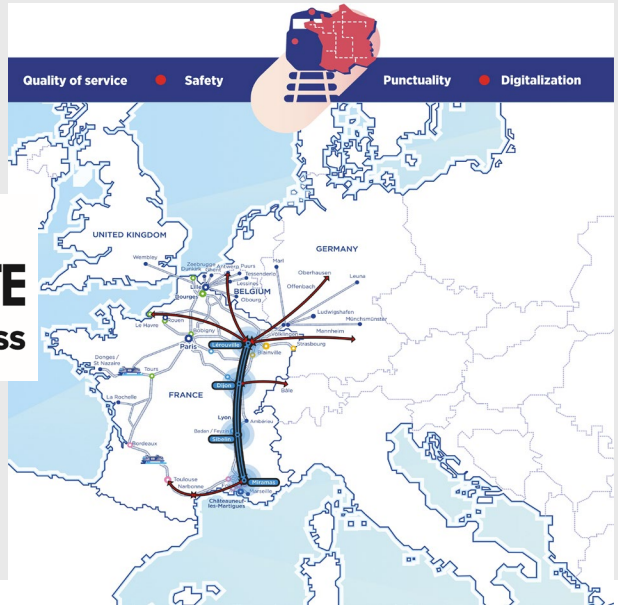

RÉGIONÉO

- En partenariat avec RATP Dev
- Ouverture à la concurrence du marché ferroviaire français
- Transport ferroviaire régional de voyageurs
- Services sur-mesure au plus proche des besoins des régions + excellence opérationnelle

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2021

En **l'absence de visibilité** sur les décisions gouvernementales à venir concernant la crise sanitaire et les restrictions de voyage, le Groupe **souhaite reporter l'annonce d'une trajectoire financière pour 2021**

Le retour aux actionnaires reste une priorité

Distribution de dividendes
(0,05 € par action selon le vote de de l'Assemblée générale)

"Comme en 2020, le Groupe confirme qu'il continue d'être pleinement mobilisé pour exploiter ses atouts, basés sur la flexibilité et la gestion active des coûts, afin d'optimiser ses résultats et sa liquidité"

GOUVERNANCE

JACQUES GOUNON – PRÉSIDENT

UN NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE EN 2020
DISSOCIATION DES FONCTIONS

Président non exécutif du Conseil d'administration
Jacques Gounon

Directeur général
Yann Leriche

GOUVERNANCE 2020 EN CONFORMITÉ AVEC CODE AFEP/MEDEF
RENOUVELLEMENT HARMONIEUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Carlo Bertazzo

- Longue expérience des infrastructures
- Connaissance approfondie du marché des fusions et acquisitions
- Expertise en matière de sûreté et de sécurité
- Culture internationale
- Expérience de nombreuses années du mandat d'administrateur

Yann Leriche

- Vision stratégique
- Compétences et expériences en tant que dirigeant
- Expertise opérationnelle et fonctionnelle des activités de transport à l'international
- Connaissance fine des activités de l'entreprise, tout particulièrement en matière de sécurité et sûreté

Résolution 6

Ratification de la cooptation de Carlo Bertazzo, administrateur

Résolution 7

Election d'un nouvel administrateur, Yann Leriche

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Post Assemblée générale 2021**

Départ	Nomination
Peter Levene	Yann Leriche
Tim Yeo	Mark Cornwall administrateur représentant les salariés britanniques

- **Diversité des profils**

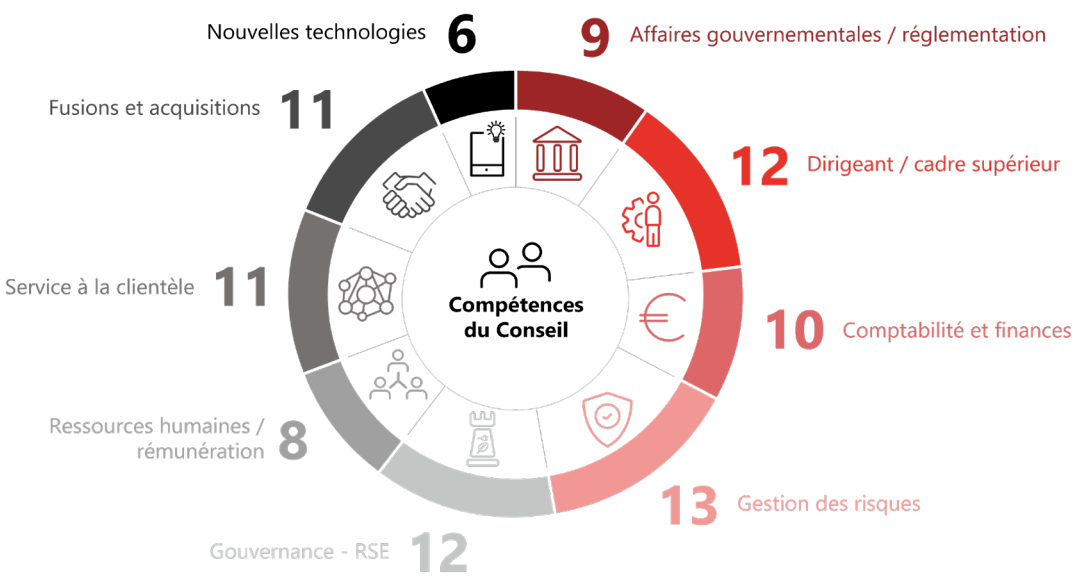

Un Conseil d'administration actif et assidu

15
Administrateurs

13
Réunions

97 %
Assiduité

PARITÉ
Femmes
46 % > 50 %

UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE

COMITÉS DU CONSEIL EN 2020

Comité des nominations et rémunérations

5 Membres

100 % Assiduité

100 % Indépendance*

2 Réunions

(*hors administrateurs représentant les salariés)

Comité d'audit

5 Membres

100 % Assiduité

80 % Indépendance

5 Réunions

Comité des rémunérations
(jusqu'au 30 avril 2020)
100 % assiduité
3 réunions
5 membres dont administrateurs représentants des salariés

Comité éthique et RSE

7 Membres

89 % Assiduité

71 % Indépendance

2 Réunions

Comité de suivi des régulations économiques

1 Administrateur Référent environnement et climat

Comité de sécurité et de sûreté

6 Membres

100 % Assiduité

75 % Indépendance*

5 Réunions

(*hors administrateurs représentant les salariés)

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
PRINCIPES GÉNÉRAUX

Conformité	Avec les recommandations du Code Afep/Medef et la Loi Sapin 2
Exhaustivité	Révision annuelle de l'ensemble des éléments constitutifs de la rémunération
Intelligibilité des règles	• Simplicité • Transparence • Stabilité • Pérennité
Equilibre	• Entre la partie fixe et variable • Entre les objectifs financiers et non financiers • Entre court et long terme
Mesure	• Intérêt general de l'entreprise • Pratiques du marché • Performances des dirigeants • Benchmark par rapport au GPR Getlink Index
Cohérence interne et externe	• Adaptée aux responsabilités de chacun • Modérée et cohérente avec la politique de rémunération des collaborateurs du Groupe • En ligne avec les pratiques des groupes comparables

Résolutions 8 à 17

1. Vote *ex-post*
Approbation de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2020, en application de la politique votée par l'AG d'avril 2020

2. Vote *ex-ante*
Approbation de la politique de rémunération 2021 des :
- Dirigeants
- Conseil d'administration

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION
DE JACQUES GOUNON & YANN LERICHE

Cumul des rémunérations du Président et du Directeur général

- Entre le premier quartile et la médiane du panel de rémunération d'un Président-directeur général de sociétés comparables

Yann Leriche

- Pas d'indemnité de prise de fonction ni de fin de mandat
- A renoncé à une partie de sa rémunération fixe pendant la durée de l'activité partielle dans l'entreprise au 2nd semestre

Jacques Gounon

- A renoncé à 25 % de sa rémunération fixe pendant la durée de l'activité partielle de l'entreprise, durant son mandat de Président-Directeur général
- Pas de LTI au titre du plan 2020
- Pas d'indemnité de fin de mandat de Directeur général
- Perte d'un 1/3 des actions attachées au critère EBITDA au titre du plan de LTI 2018 qui arrive à échéance en 2021

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES DIRIGEANTS SOCIAUX : PDG & DG

Politique de rémunération 2020 approuvée à l'AG du 30 avril 2020

- **Président-directeur général, à une majorité de 99,22 % des voix exprimées**
- **Directeur général à une majorité de 98,70 % des voix exprimées**

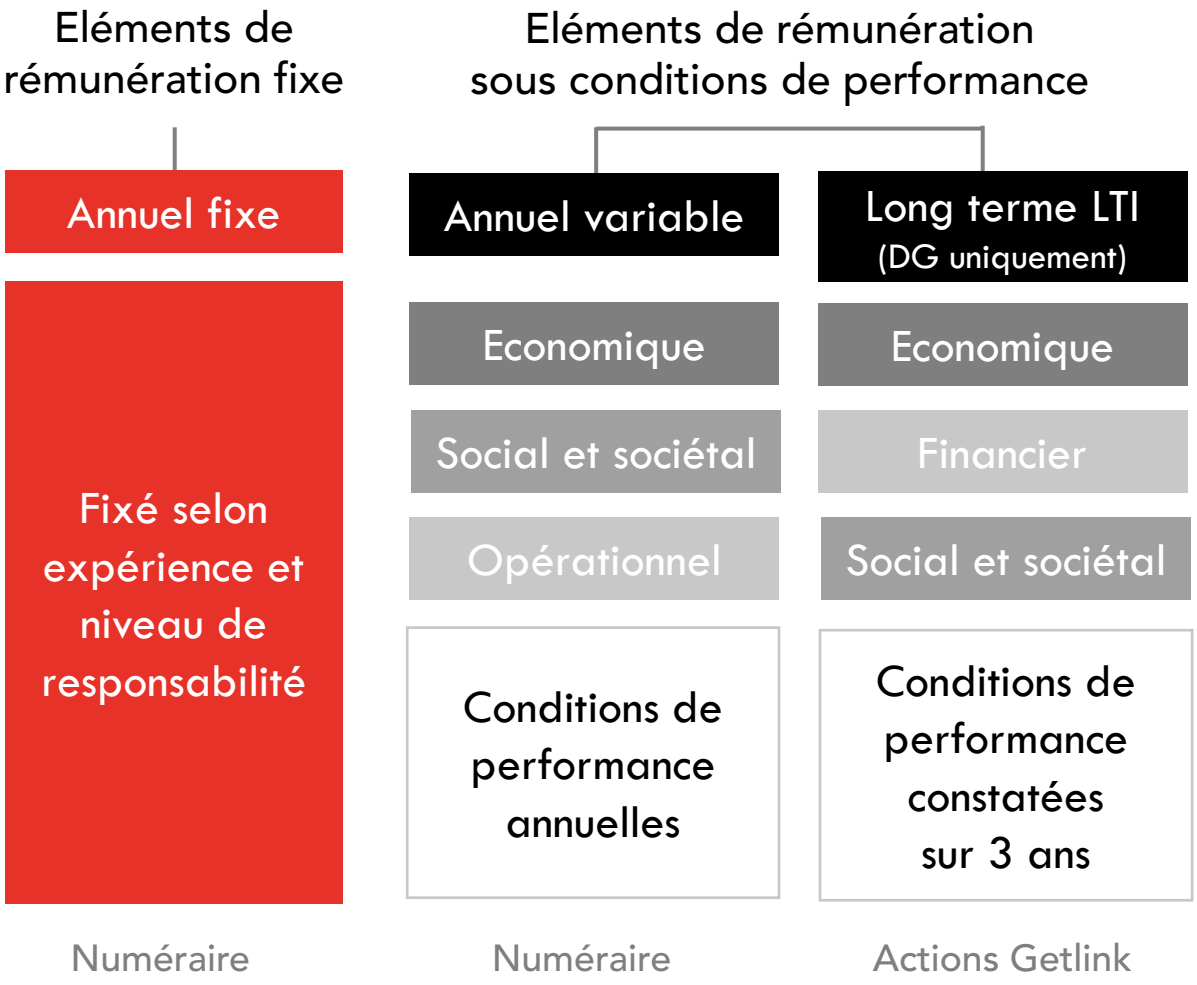

MANDATAIRES DIRIGEANTS SOCIAUX
VARIABLE ANNUEL 2020

Remplacement de l'objectif EBITDA par le critère TSR

Résolutions 8 & 9

Bonus annuel 2020 PDG et DG

Crise sanitaire

Retrait objectif cible EBITDA 2020 : impossibilité d'apprécier la performance du dirigeant au titre du critère

Proposition : EBITDA 2020 > TSR

TSR : performance relative de l'action de Getlink SE appréciée au regard de la performance de l'indice sectoriel du Groupe, le GPR Getlink Index

SURPERFORMANCE DU COURS DE BOURSE

GETLINK +28 %

INDEX GPR -3 %

(1) Indice d'infrastructure créé à des fins de référence par Getlink et GPR (Global Property Research) et suivi par GPR

GETLINK VS GPR GETLINK INDEX (1)

Capitalisation boursière
au 31 décembre 2020

7,9 Md€
(Top 60 de la Bourse de Paris)

Cours de Bourse
(30/04/2018 – 31/12/2020)

+28 % (vs -3 % index GPR Getlink)

Composition de l'index GPR Getlink :

Aena SME SA
Aéroports de Paris
Atlantia S.p.A.
DFDS A/S
Eiffage SA
Electricité de France SA
Engie SA
Ferrovial SA
Firstgroup PLC
Flughafen Zurich AG
Fraport AG
National Grid PLC
Stagecoach Group PLC
Vinci SA

VOTE *EX-POST* : ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Jacques Gounon, Président-Directeur Général (1er semestre) et Président (2nd semestre)

Résolutions 11 & 13

ABSENCE DE

- Rémunération variable pluriannuelle
- Rémunération variable différée
- Rémunération exceptionnelle
- Actions gratuites (plan collectif pour les salariés)
- Indemnité contractuelle de prise ou de cessation de fonction
- Indemnité ou clause de non-concurrence
- Régime de retraite supplémentaire à prestations définies
- Actions sous conditions de performance

VARIABLE: CONDITIONS DE PERFORMANCE EXIGEANTES

VARIABLE ANNUEL (PDG)

40 % financiers : EBITDA (20 %) et résultat net consolidé (20 %)

15 % Onboarding

20 % Stratégie : Brexit

15 % ElecLink

10 % RSE

LONG TERME 2020
Néant

APPLICATION

FIXE (PDG & Président)

600 000 € dus/562 500 € versés

+ Rémunération administrateur : 55 600 € dus/38 416 € versés

+ Indemnités usage véhicule personnel : 11 400 €

VARIABLE ANNUEL (PDG)

273 002 €

ELÉMENTS LONG TERME

Néant

VOTE *EX-POST* : ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Yann Leriche, Directeur général (2nd semestre)

Résolution 12

ABSENCE DE

- Rémunération variable pluriannuelle
- Rémunération variable différée
- Rémunération exceptionnelle
- Actions gratuites (plan collectif pour les salariés)
- Indemnité contractuelle de prise ou de cessation de fonction
- Indemnité ou clause de non-concurrence
- Régime de retraite supplémentaire à prestations définies

VARIABLE : CONDITIONS DE PERFORMANCE EXIGEANTES

VARIABLE ANNUEL

50 % financiers : EBITDA (25 %) et résultat net consolidé (25 %)

10 % Intégration opérationnelle et sociale

20 % ElecLink

10 % Relations investisseurs

10 % RSE

LONG TERME

Performance sur 3 ans : action GET, EBITDA, RSE

APPLICATION

FIXE

200 000 € dus / 191 166 € versés

+ Pas de rémunération administrateur

+ Voiture de société : 2 078 €

VARIABLE ANNUEL

139 968 €

ELÉMENTS LONG TERME

15 000 actions de performance (7,85 € juste valeur unitaire)

VOTE *EX-POST* : ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Résolutions 10 et 15

- **Rémunération des administrateurs**
  Informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux
  - Enveloppe globale: 950 000 € (Assemblée générale 30 avril 2020)
  - Montant effectivement versé : 553 231 €, soit 25 % de moins qu'en 2019 (après abandon de rémunération consentie par les administrateurs dans le contexte de la crise Covid-19, prélèvement à la source et forfait social)

Résolution 14

- **Rémunération de François Gauthey (1er janvier - 15 mars 2020) (ex-Directeur général délégué)**
  - Rémunération fixe : 82 796 € (due et versée)

RATIOS D'ÉQUITÉ : TRANSPARENTS ET ÉQUILIBRÉS

Ratio d'équité :
Rémunération des dirigeants mandataires sociaux / Rémunération moyenne des salariés du Groupe

Toutes entités	2020	2019	2018	2017	2016
Président-Directeur général	29	57	49	42	38
Directeur général délégué	9	40	32	28	22
Président	15	-	-	-	-
Directeur général	11	-	-	-	-

Getlink SE	2020	2019	2018	2017	2016
Président-Directeur général	7	9	8	7	7
Directeur général délégué	2	6	5	5	4
Président	4	-	-	-	-
Directeur général	3	-	-	-	-

VOTE *EX-ANTE* : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2021
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résolution 16

- Pas de contrat de travail
- Structure
  - 1/3 rémunération fixe
  - 1/3 rémunération variable annuelle
  - 1/3 rémunération à long terme en actions
- Rémunération fixe annuelle : 400 000 €
- Rémunération variable
  - Cible 100 % du fixe
  - Maximum **120 % du fixe**

Ratio EBITDA 2021	Cash flow opérationnel 2021	Développement commercial	Frontières	ElecLink	Indice RSE
25 %	25 %	15 %	10 %	15 %	10 %

- Rémunération variable à long terme
- Autres
  - Voiture de fonction selon la politique du Groupe
  - Régime de base et régime complémentaire de retraite
  - Régime supplémentaire de retraite, à cotisations définies selon la politique du Groupe
  - Contrat de prévoyance, selon la politique du Groupe

VOTE *EX-ANTE* : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2021
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Résolution 17

- Rémunération fixe annuelle : 600 000 €

- Rémunération variable annuelle : néant
- Rémunération variable à long terme : néant

- Autres
  - Rémunération administrateur (jetons de présence)
  - Indemnité pour usage de son véhicule personnel, selon la politique du Groupe
  - Régime de base et régime complémentaire de retraite
  - Régime supplémentaire de retraite, à cotisations définies selon la politique du Groupe
  - Contrat de prévoyance, selon la politique du Groupe

GOUVERNANCE : FACTEUR CLÉ DE LA PERFORMANCE DE GETLINK
PLAN D'INCITATION À LONG TERME

Résolutions 18 à 20

- **Plan collectif et égalitaire d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe**
  - Attribution d'actions existantes détenues dans le cadre du programme de rachat
  - **100 actions ordinaires à chaque salarié**, hors dirigeants, soit un total maximum de 370 000 actions

- **Programme d'incitation à long terme des principaux dirigeants du Groupe (mandataires sociaux inclus)**
  - Total maximum de **300 000 actions ordinaires**
  - Attribution définitive sous conditions de performance interne et externe exigeantes et critères ambitieux sur 3 ans : objectifs 2023
    - > Performance boursière de l'action ordinaire GET par rapport à celle de l'indice GPR Getlink Index (dividende inclus) : 45 %
    - > *Working ratio* : 30 %
    - > Réduction de 15 % des émissions directes (Scopes 1 et 2) du Groupe (en tonnes équivalent CO_2) à périmètre constant, par rapport aux émissions 2019 : 15 %
    - > Performance RSE : 10 %

- **Plan LTI 2018**
  - Neutralisation EBITDA 2020

OPÉRATIONS SUR CAPITAL
NATURE DES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Résolutions 21 à 25

- Délégation de compétence : augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (Résolution 21)
- Délégation de compétence : augmentation de capital par apport en nature de titres (Résolution 22)
- Plafond (Résolution 23)
- Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions (Résolution 24)
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (Résolution 25)

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG AUDIT - MAZARS

RAPPORTS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORTS	DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020
Rapport sur les comptes annuels	Pages 113 à 116
Rapport sur les comptes consolidés	Pages 52 à 56
Rapport spécial sur les conventions réglementées	Pages 223 à 224
Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	Pages 307 à 309
Rapport sur les opérations sur le capital	-

CERTIFICATION DES COMPTES SANS RÉSERVE

- **Conclusion de nos travaux**

« Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice 2020 ».

- **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**
  - Valorisation des titres de participation et créances intragroupe

CERTIFICATION DES COMPTES SANS RÉSERVE

- **Conclusion de nos travaux**

« Les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe à la fin de l'exercice 2020 ».

- **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**
  - Valeur recouvrable des immobilisations ElecLink
  - Valeur recouvrable des immobilisations Concession
  - Traitement comptable des dettes financières

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL : PAGES 223 À 224
CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

- **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale**

« Nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2020 qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration ».

- Accord Inter-créanciers
- Acte de Mainlevée

Ces deux conventions ont été conclues pour les besoins de l'émission obligataire réalisée en 2020.

- **Conventions approuvées antérieurement**

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice 2020 ».

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL : PAGES 307 À 309
DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

- **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**
  - Vérification des indicateurs clés de performance extra-financière
  - Vérification du modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité du Groupe
  - Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

- **Conclusion de nos travaux**
  - Pas d'anomalie significative relevée de nature à remettre en cause le fait que la DPEF est conforme aux dispositions réglementaires
  - Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

RÉSOLUTIONS 18, 19 ET 21

- Délégation de compétence donnée pour 12 mois au Conseil d'administration, à l'effet de procéder à une attribution collective gratuite d'actions à l'ensemble des salariés non dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce (**résolution 18**)
- Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux du Groupe, avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (**résolution 19**)
- Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou des sociétés du Groupe de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (**résolution 21**)

RÉSOLUTIONS 22 À 25

- Délégation de compétence consentie pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital social, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (**résolution 22**)
- Limitation globale des autorisations d'émission avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription (**résolution 23**)
- Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues (**résolution 24**)
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (**résolution 25**)

QUESTIONS – RÉPONSES

QUESTIONS ÉCRITES
AU SENS DES ARTICLES L.225-108 ET R.225-84 DU CODE DE COMMERCE

Questions écrites de M. Christian Gaschet

- Question sur les effets de la simultanéité du Brexit et de la Covid-19 sur l'activité de Getlink au cours de l'année 2020 et sur les perspectives de développement de Getlink au regard de ces deux évènements.

- Question sur l'opportunité de maintenir ou non la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2020 à payer en 2021.

Réponses détaillées en ligne sur www.getlinkgroup.com

QUESTIONS – RÉPONSES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

RÉSULTATS DES VOTES DES RÉSOLUTIONS

Examen at approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Perte de 36 398 184 €

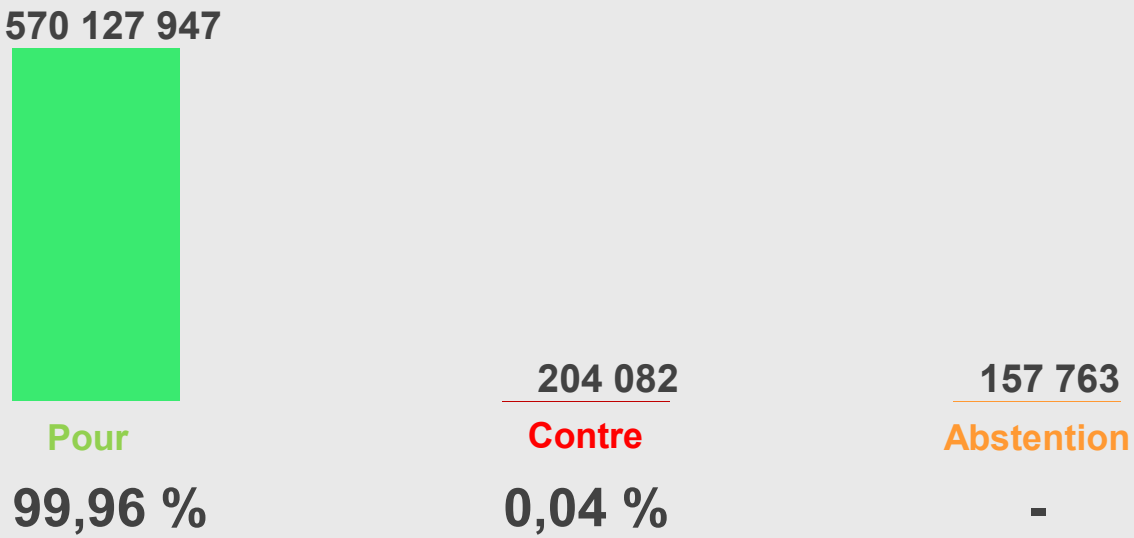

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
RÉSOLUTION 2

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Perte de l'exercice 36 398 184 €
- Report à nouveau bénéficiaire 354 963 882 €
- Dividendes 27 500 000 €
- Solde du report à nouveau bénéficiaire 291 065 697 €

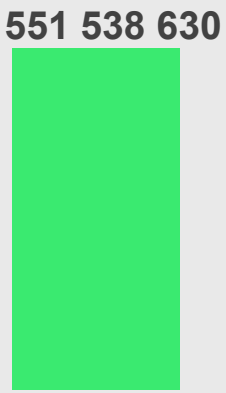

Pour

96,69 %

Contre

3,31 %

Abstention

-

Adoptée

Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Perte de 112 703 564 €

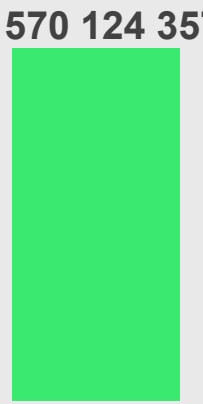

Pour	Contre	Abstention
570 124 357	205 472	159 963
99,96 %	0,04 %	-

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
RÉSOLUTION 4

Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société de racheter et d'intervenir sur ses propres actions

- Durée : 18 mois
- Prix maximal unitaire d'achat : 21 €
- Plafond : 5 % du capital social
- Hors périodes d'offre publique

Adoptée

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation des conventions nouvelles

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
RÉSOLUTION 6

Ratification de la cooptation de Carlo Bertazzo, administrateur, en remplacement de Giancarlo Guenzi

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
RÉSOLUTION 7

Nomination de Yann Leriche, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Peter Levene

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
RÉSOLUTION 8

Approbation de la modification d'un élément de la politique de rémunération 2020 du Directeur général : remplacement d'un critère inefficient de détermination de la rémunération variable annuelle

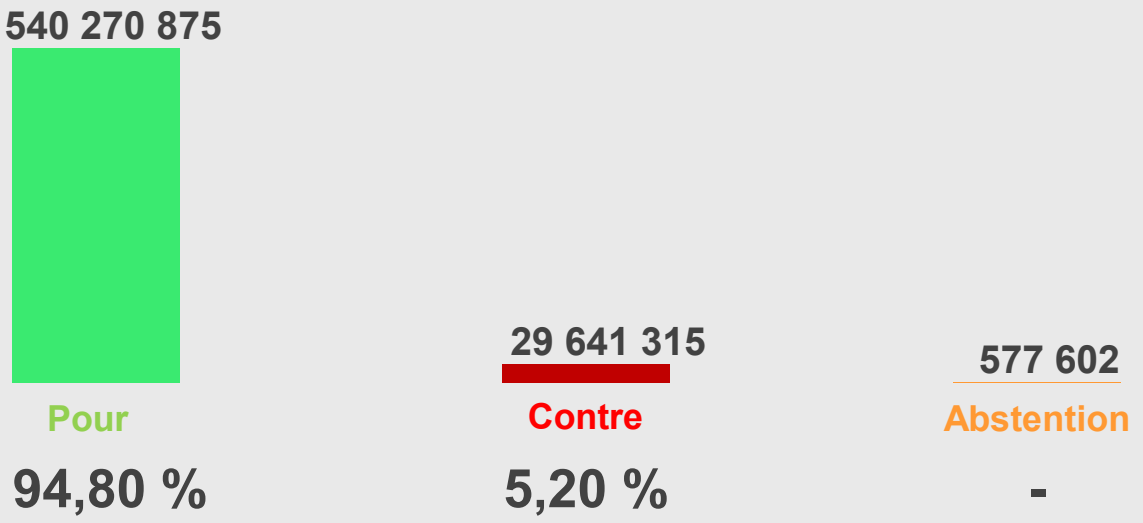

Adoptée

Approbation de la modification d'un élément de la politique de rémunération 2020 du Président-Directeur général : remplacement d'un critère inefficient de détermination de la rémunération variable annuelle

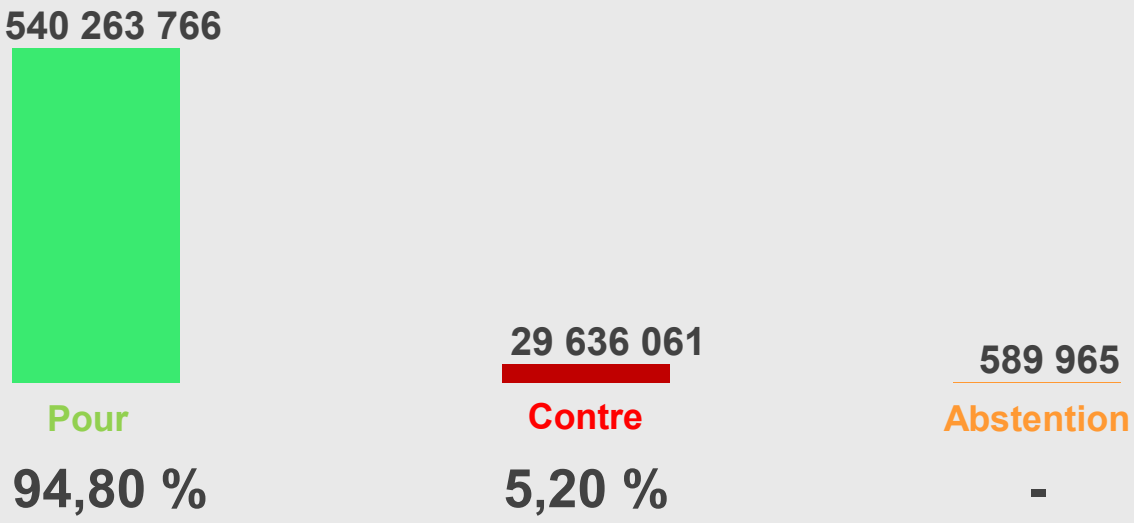

Adoptée

Vote *ex-post* : approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribuées au titre du même exercice

Adoptée

Vote *ex-post* : approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre du 1er semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Jacques Gounon, Président-Directeur général

Adoptée

Vote *ex-post* : approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre du 2nd semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Yann Leriche, Directeur général

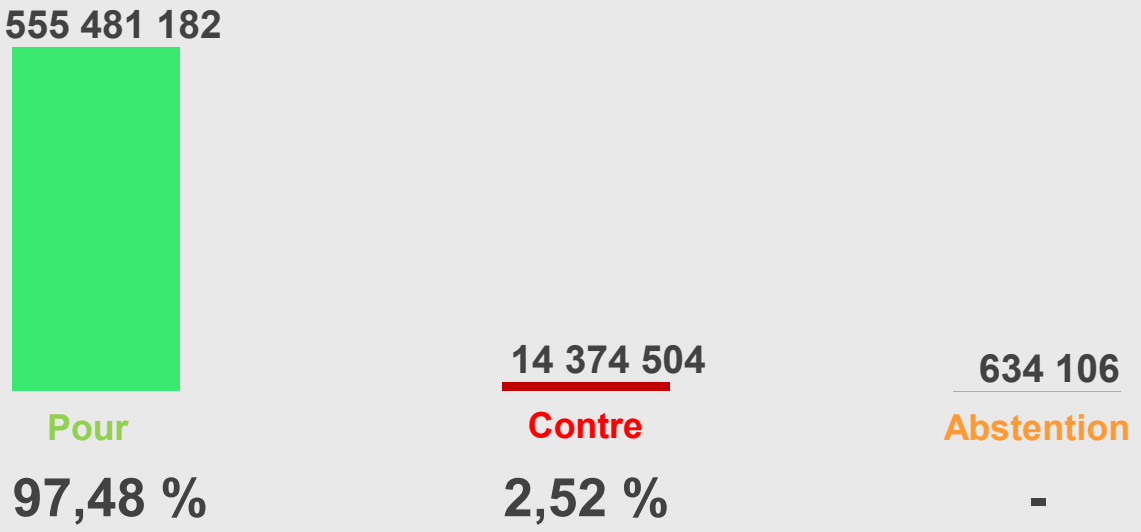

Adoptée

Vote *ex-post* : approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre du 2nd semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Jacques Gounon, Président

Adoptée

Vote *ex-post* : approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à François Gauthey, Directeur général délégué (1er janvier – 15 mars 2020)

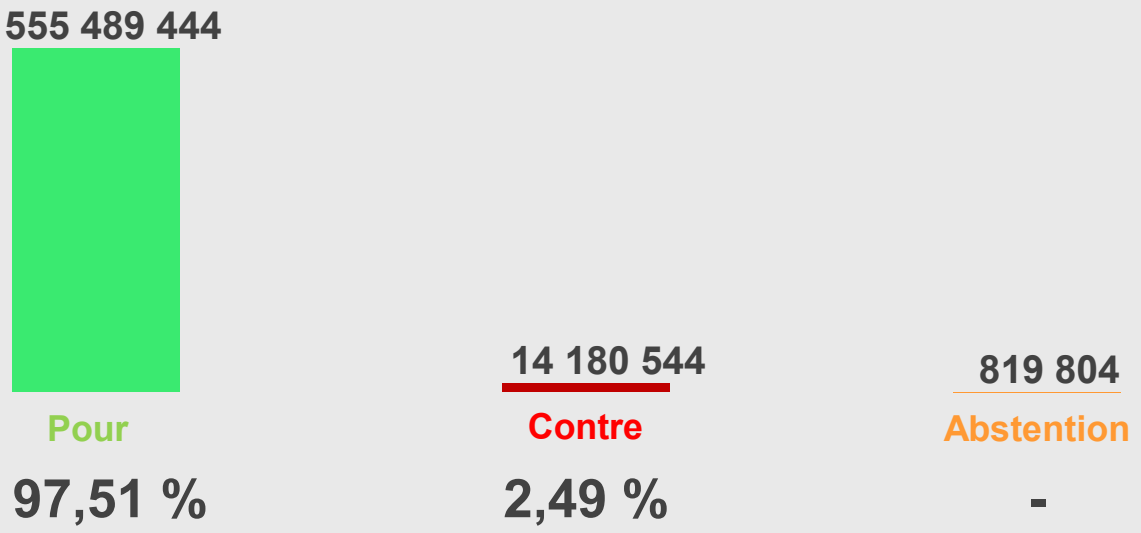

Adoptée

Vote *ex-ante* : approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2021

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
RÉSOLUTION 16

Vote *ex-ante* : approbation des éléments de la politique de rémunération (principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature) attribuable au Directeur général

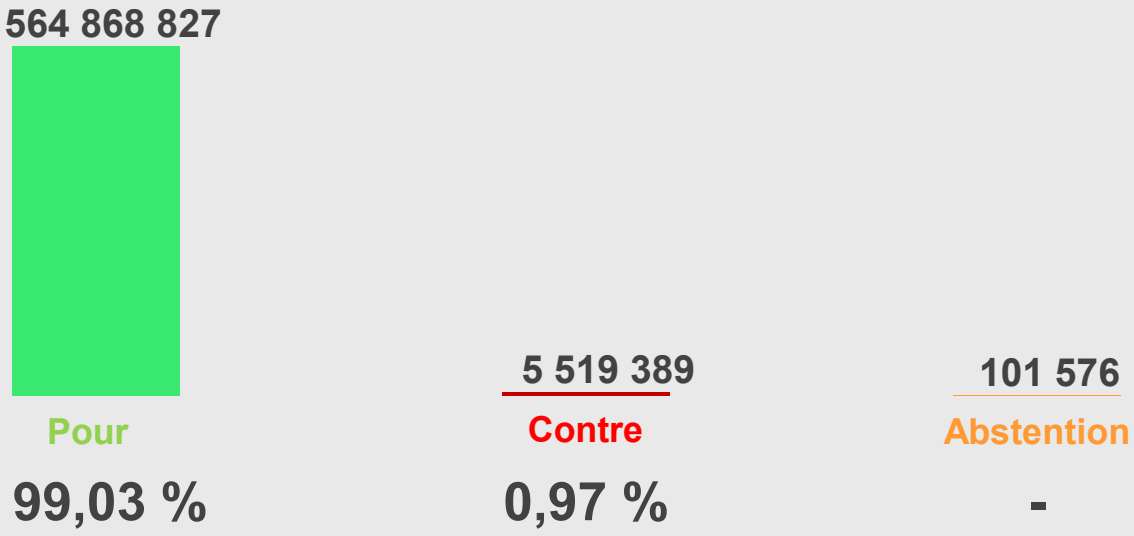

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
RÉSOLUTION 17

Vote *ex-ante* : approbation des éléments de la politique de rémunération (principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature) attribuable au Président du Conseil d'administration

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
RÉSOLUTION 18

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration, à l'effet de procéder à une attribution collective gratuite d'actions à l'ensemble des salariés non dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce

- Durée : 12 mois
- Maximum : 370 000 actions ordinaires, soit 0,067 % du capital social

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
RÉSOLUTION 19

Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires, sous conditions de performance, au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux du Groupe

- Durée : 12 mois
- Maximum : 300 000 actions ordinaires, soit 0,05 % du capital social
- Emportant renonciation au droit préférentiel de souscription

Adoptée

Approbation de la modification d'un élément du plan d'incitation à long terme 2018

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
RÉSOLUTION 21

Renouvellement des la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou des sociétés du Groupe de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Durée : 26 mois
- Maximum : 88 M€ de nominal, soit 40 % du capital social

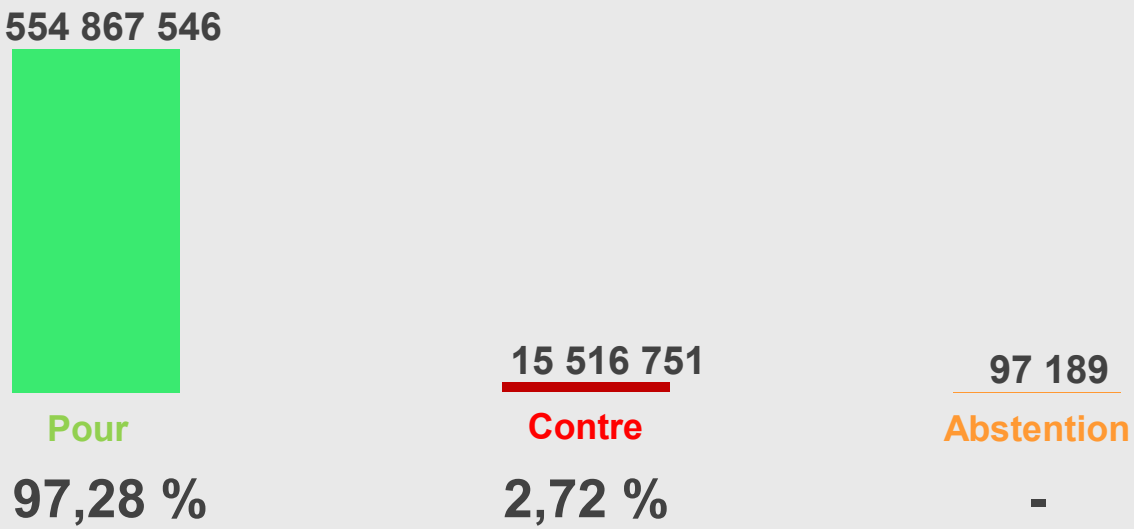

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
RÉSOLUTION 22

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de suscription, des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital

- Durée : 26 mois
- Maximum : 22 M€ de nominal, soit 10 % du capital social

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
RÉSOLUTION 23

Limitation globale des autorisations d'émission avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription

- Plafond : 88 M€ de nominal, soit 40% du capital social
- Sous-plafond pour les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription : 22 M€, soit 10 % du capital social
- Emission de titres de créance : 900 M€ de nominal

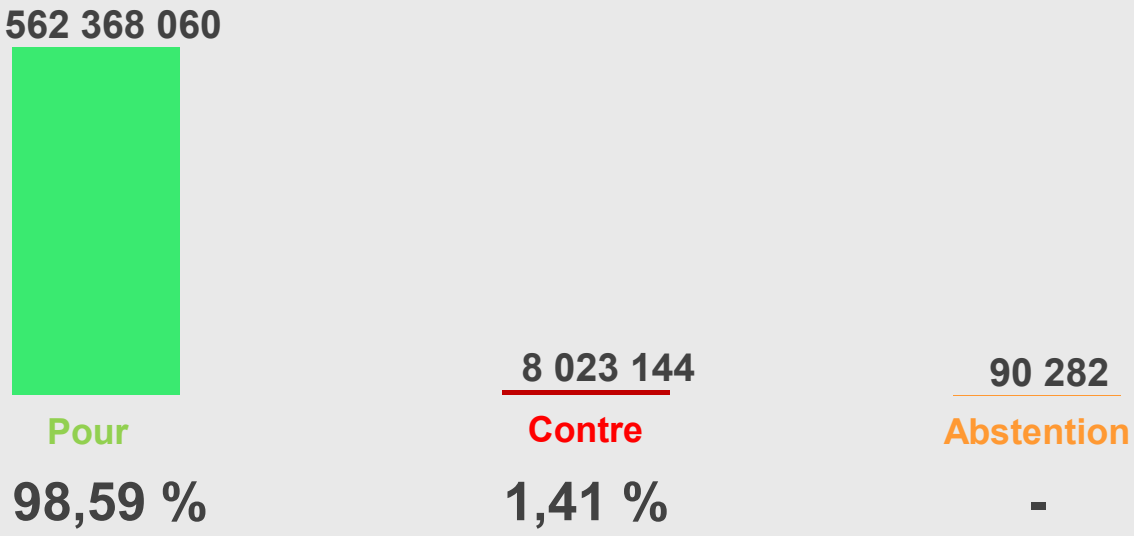

Adoptée

RÉSOLUTION 24

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues

- Durée : 18 mois
- Plafond : 10 % du capital social

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
RÉSOLUTION 25

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration, à l'effet de procéder à des augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

- Durée : 26 mois
- Plafond : 2 M€

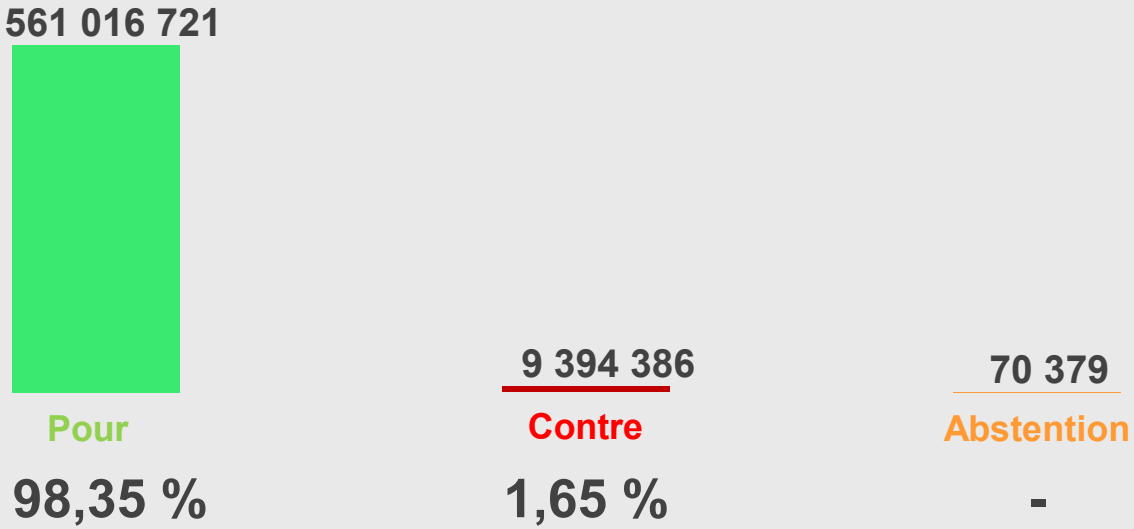

Adoptée

Suppression de mention historique des statuts

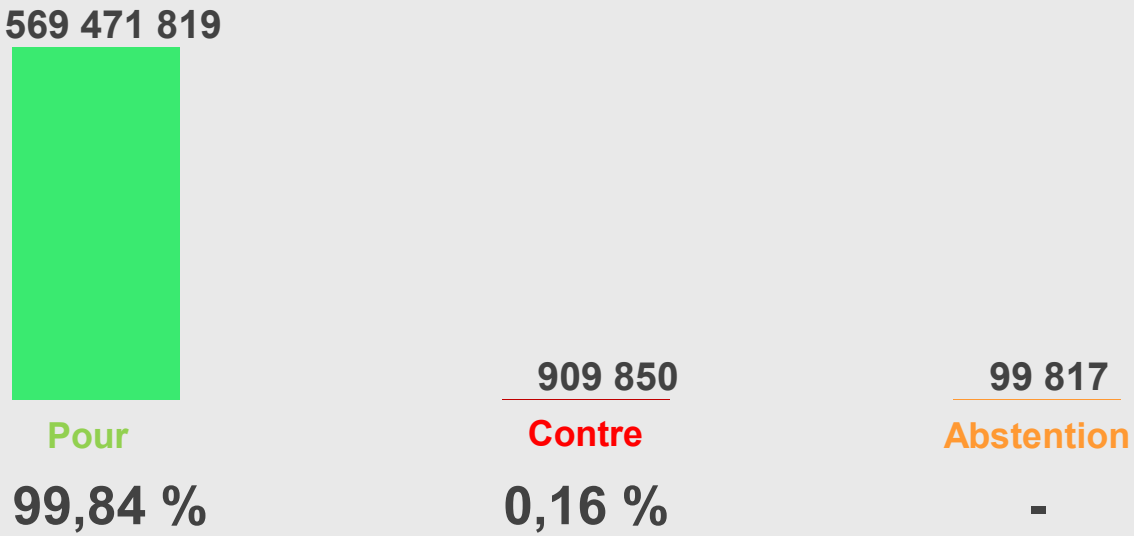

Adoptée

Pouvoirs pour les formalités

Adoptée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

MERCI
DE VOTRE INTÉRÊT

AVERTISSEMENT

- Cette présentation peut contenir des objectifs et des informations de nature prospective concernant la situation financière, les activités, les résultats opérationnels et la stratégie de développement de Getlink.

- Ces objectifs et informations sont fondés sur des hypothèses qui peuvent s'avérer inexactes et sont dépendantes de facteurs de risques et d'incertitudes importants. Ces informations n'ont de valeur qu'au jour de leur présentation et Getlink n'assume aucune obligation de mise à jour ou de révision des objectifs due à des informations nouvelles ou à des évènements futurs ou autres actualités, sous réserve de la réglementation applicable.

- Des informations additionnelles sur des facteurs qui pourraient avoir un effet sur les résultats financiers de Getlink sont contenues dans les documents déposés par le Groupe auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et disponibles sur le site internet du Groupe www.getlinkgroup.com ou sur simple demande au Siège de la Société.